

Département des Affaires Sociales

E-mail : emmanuel.paris@coopdefrance.coop

Réf. : EP/MOP/15-060

Destinataires :

- FNS
- Représentants employeurs – membres de la CPN
- Membres de la Commission RH Coop de France
- ANR
- FIR

Paris, le 20 novembre 2015

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la **Commission paritaire nationale « Administrateurs-Directeurs »** s'est réunie le 20 novembre 2015.

A l'issue des discussions qui se sont déroulées entre Coop de France et le DIRCA, l'accord suivant est intervenu :

1. A compter du 1^{er} janvier 2016, la valeur des 1000 premiers points du coefficient hiérarchique des Directeurs est portée de **3,882 € à 3,913 €**, ce qui correspond à une augmentation de **0,8 %**.
2. A compter du 1^{er} janvier 2016, la valeur des points situés au-delà des 1000 premiers points est portée de **3,337 € à 3,364 €**, ce qui correspond à une augmentation de **0,8 %**.

Je vous rappelle que la dernière revalorisation des valeurs du point APN remonte au 1^{er} avril 2014.

En vous demandant de bien vouloir communiquer le plus rapidement possible ces informations aux entreprises qui relèvent de votre périmètre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Président de la Commission
Ressources Humaines


Gilbert KEROMNES